



AGENCE CRÉÉE EN 1978,
SITUÉE AU CŒUR
DE NEMOURS

PATRICK GOURET
ET OLIVIER CORNU



L'AGENCE

> Des professionnels à votre écoute

Après avoir travaillé durant presque 20 ans aux côtés de l'agent historique Alain Manach, Patrick Gouret s'est associé au cabinet en 2008. Fort de son expérience, il intervient sur les dossiers, particuliers et professionnels avec compétences et savoir-faire. Écoute, conseil, éthique sont les fondamentaux qui dirigent son métier, principalement au service des collectivités locales et des institutionnels. Olivier Cornu, deuxième associé de l'agence, a rejoint Patrick Gouret en 2011. Son expérience du terrain lui permet aujourd'hui de conseiller au mieux les artisans et commerçants en fonction de leurs besoins.

> L'équipe composée des deux associés et quatre collaboratrices met la proximité au cœur de ses engagements. Gérés en interne, les contrats et sinistres sont ainsi suivis de façon à ce que chaque assuré soit toujours en contact direct avec un interlocuteur et non avec une plateforme.

> L'agence est ouverte du lundi après-midi au samedi midi, toute l'année, afin de satisfaire au mieux les attentes des clients et leur offrir le plus large panel horaire possible.



APRÈS AVOIR DÉVELOPPÉ
PENDANT PRÈS DE
30 ANS LE CABINET
ACHETÉ EN 1978, JE SUIS
AUJOURD'HUI RAVI DE
VOIR PATRICK GOURET,
MON ANCIEN FONDÉ DE
POUVOIR, REPRENDRE
LES RÊNES DE L'AGENCE

Alain Manach



MÉTIERS

PARTICULIERS

Assurance habitation
Assurance automobile
Assurance santé
Protection de la famille
Assurance vie/retraite

PROFESSIONNELS (ARTISANS/COMMERÇANTS)

Responsabilité civile professionnelle
Assurance des locaux
Prévoyance santé (loi Madelin)
Multirisque professionnelle

ENTREPRISES

Risques industriels
Article 83
Indemnités de fin de carrière
Responsabilité des dirigeants
Santé prévoyance collective
PERCO
Flottes

COLLECTIVITÉS LOCALES

NOUS PROPOSONS UNE OFFRE GLOBALE RÉPONDANT AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU D'AGGLOMÉRATIONS), ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

Multirisques des communes

L'assurance du patrimoine immobilier, matériel et mobilier de votre collectivité.

Responsabilité communale

Nous garantissons les conséquences financières que votre collectivité peut encourir, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

Protection juridique

Nous mettons en œuvre les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous renseigner et vous défendre en cas de litige.

Risques statutaires

Nous prenons en charge les prestations complémentaires dues aux agents et restant à la charge de la collectivité en cas d'arrêt de travail (accidents, maladie, maternité)

Responsabilité personnelle des élus

SOLUTIONS

ASSURANCE CONSTRUCTION

UNISSANT SAVOIR-FAIRE ET TECHNICITÉ, NOTRE AGENCE A DÉVELOPPÉ UNE VÉRITABLE EXPERTISE DES RISQUES CONSTRUCTIONS ET PROPOSE UN MONTAGE SUR MESURE ADAPTÉ À VOS BESOINS.

Responsabilité civile décennale

Tous les intervenants au chantier (architectes, techniciens, entreprises...), liés au Maître d'ouvrage par contrat, doivent être couverts par une assurance dite de responsabilité civile décennale.

Domages-ouvrage (DO)

Elle garantit le remboursement et la réparation des dommages qui se produisent après la réception des travaux (fin officielle du chantier), sans attendre une décision de justice.

Tous risques chantiers (TRC)

Elle comporte une garantie de base qui vous permet de couvrir pendant la durée du chantier les dommages matériels causés à l'ouvrage. Notre expertise vous permettra d'ajuster avec précision les options de votre TRC.

DÉFISCALISATION AREAS IMMOBILIER

L'évolution de la fiscalité, les menaces qui pèsent sur la **retraite par répartition**, la **nécessité de préserver un pouvoir d'achat durant votre retraite**, voilà les enjeux de demain qui nous, professionnels, nous préoccupent dès aujourd'hui.

Ensemble, sur la base d'un **diagnostic patrimonial**, nous établissons la stratégie à mener pour bâtir votre futur sur des bases solides.

Notre cabinet vous accompagne et vous propose des approches en rapport avec vos objectifs au travers d'une **large gamme de solutions** (Loi Duflot, LMNP, Censi Bouvard, Ancien libre/occupé).

FINANCEMENT IMMOBILIER

AFIN DE COMPLÉTER NOTRE BOUQUET DE SERVICE, NOTRE PARTENAIRE A&C FINANCES VOUS PROPOSE DES SOLUTIONS ADÉQUATES.

Fernando Caliendo, la caution financière

Partenaire de l'agence depuis une quinzaine d'années, Fernando Caliendo d'A&C Finances propose ses compétences en tant qu'intermédiaire en opérations de banque. Ce courtier offre ainsi aux clients des Assurances Gouret-Cornu des solutions de regroupement de crédit, prêt immobilier, ou de négociation de taux. Un service supplémentaire qui permet à l'agence d'élargir sa gamme de services.



43 Quai Victor HUGO
BP 60063 - 77793 Nemours Cedex
Tél. : 01 64 78 57 50
Fax : 01 64 45 02 10
p.gouret@areas-agence.fr
o.cornu@areas-agence.fr
www.gouret-cornu-assurances.com